

**Action syndicale et développement
d'une communauté ouvrière:
Montmorency à l'aube de la Révolution
tranquille**

Jean-François Simard

Note sur l'auteur :

Jean-François Simard est sociologue et professeur au Département de travail social et des sciences sociales à l'Université du Québec en Outaouais. Il est membre à la Chaire de recherche du Canada en développement des collectivités. Il est également responsable, pour l'année 2006-2007, de l'axe 2 (*Développement socio-économique des communautés et des régions*) de l'Alliance de recherche université-communauté en Innovation sociale et développement des communautés (ARUC-ISDC) de l'UQO.

Publication de la Chaire de recherche du Canada en développement des collectivités (CRDC)

Série : Recherche, numéro 39

ISBN : 2-89251-289-1



Septembre 2006

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	4
MONTMORENCY. UNE COMMUNAUTÉ AU CŒUR DE L’HISTOIRE OUVRIÈRE DU QUÉBEC.....	5
DIFFICULTÉS D’ENRACINEMENT DE L’ACTION OUVRIÈRE LOCALE	6
MISE EN EXAMEN DE L’INDUSTRIE TEXTILE.....	8
DÉNONCIATION DU <i>SWEATING SYSTEM</i>	9
DE PÉNIBLES CONDITIONS DE TRAVAIL	9
DE LONGUES HEURES À L’USINE	11
UN MODE DE RÉMUNÉRATION OPPRESSANT	11
LES « <i>WORKING POOR</i> » DE L’INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE	12
INCIDENCES SUR LA SALUBRITÉ PUBLIQUE	13
LA GRÈVE DE 1937.....	13
LENDEMAIN DE GRÈVE ET DÉSENCHANTEMENT SYNDICAL.....	15
MONTMORENCY : CHÂTEAU FORT DE LA RÉSISTANCE SYNDICALE.....	15
RÉSILIENCE SYNDICALE ET DOCTRINE SOCIALE DE L’ÉGLISE.....	16
LA PRÉSENCE D’UN VICAIRE-AUMÔNIER.....	17
L’ÉCOLE DES SCIENCES SOCIALES.....	17
DE NOUVELLES FORMES DE SOCIALISATION POLITIQUE COMMUNAUTAIRE.....	18
CONTESTATION DU SYNDICALISME CATHOLIQUE.....	20
LA VICTORIEUSE GRÈVE DE 1947	22
CONCLUSION	22
BIBLIOGRAPHIE	25

Résumé

Il faudra attendre la deuxième guerre mondiale pour que le Québec connaisse l'ultime passage d'une société agricole à une société salariale. Mais depuis le début du XX^e siècle, l'industrialisation participe à la construction d'un nouvel imaginaire collectif qui débouchera, à la fin des années trente, sur l'émergence d'une véritable conscience de classe ouvrière. La Commission royale d'enquête sur les conditions de travail dans l'industrie du textile, la célèbre Commission Turgeon, et le rayonnement intellectuel et politique de la Doctrine sociale de l'Église, vont largement contribuer à transformer un prolétariat jusque là désorganisé, en un véritable mouvement syndical. Cet article lève le voile sur l'influence décisive des employés de l'usine de la Dominion Textile de Montmorency dans la relance du syndicalisme catholique au Québec. Cette impulsion militante et citoyenne participera d'ailleurs à l'avènement de ce que Fernand Dumont (1978) appelle *la première révolution tranquille*.

Introduction

Après avoir rappelé à notre mémoire la communauté ouvrière de Montmorency et les difficultés d'enracinement des pratiques syndicales qu'on y observe, nous nous proposons, dans une perspective historiographique, de resituer le lecteur dans le contexte socio-économique qui afflige la classe manufacturière du Québec, au milieu des années trente. Nous verrons que la forte médiatisation de la Commission royale d'enquête présidée par le juge Turgeon, qui a pour mandat d'étudier les conditions de travail dans l'industrie du textile au Canada, a participé à la construction de ce que Paul Ricoeur (1990) appelle une *identité narrative* - autrement dit un discours sur soi - chez les travailleurs du textile. Pour construire sa propre identité, une collectivité a besoin de la mettre en résonance avec d'autres histoires pour s'en nourrir. Majoritairement analphabète, c'est d'abord à travers la parole (la radio notamment) que le corps ouvrier, composé majoritairement de femmes, prend plus que jamais conscience de lui-même et de la misère qui l'afflige. L'émergence de cette conscience de classe ouvrière va marquer de manière indélébile l'évolution sociale et politique du Québec. Une conscience de classe qui s'affirme d'autant plus, qu'elle coïncide désormais avec la prépondérance de la société industrielle sur la société agricole (Allen, 1957).

Dans les années qui précèdent la deuxième guerre mondiale, la Dominion Textile est le symbole par excellence des excès du capitalisme. À elle seule, la Dominion Textile contrôle les deux tiers de l'industrie manufacturière canadienne. Elle est le plus gros employeur au Québec (CSN-CEQ, 1979 :98). Mais l'entreprise paye mal ces 50 000 ouvriers. Du reste, elle rémunère son personnel à la pièce, un système qui favorise, aux yeux d'un grand nombre, la surexploitation des employés. L'arrêt de travail de 10 000 tisserands de la Dominion Textile, le 2 août 1937, dans les six filatures de Montréal, Valleyfield, Sherbrooke, Magog, Drummondville et Montmorency, sera jusque là, de par son ampleur, tant numérique que géographique, sans précédent dans l'histoire du mouvement ouvrier québécois. Les employés resteront en grève pendant près d'un mois, jusqu'à l'intervention médiatrice du Cardinal Villeneuve.

Malgré son importance, cet événement demeure encore de nos jours largement dans l'ombre de la célèbre grève de l'amiante d'Asbestos, en 1949, qui monopolise, dans l'historiographie

nationale contemporaine, le symbole de l'action politique ouvrière (Rouillard , 1999; Dion, 2002).

La grève de 1937 n'apportera pas d'améliorations significatives aux conditions salariales des ouvriers du textile. Conséquemment, nous verrons qu'un sentiment d'échec et d'abdication s'empare des ouvriers et qu'un important contre-mouvement de désaffiliation syndicale affectera la Confédération des travailleurs catholiques du Canada (CTCC), dès l'été de 1938.

Enfin, nous tenterons d'expliquer pourquoi la résilience syndicale qui suit la grève de 1937 est beaucoup plus forte à St-Grégoire de Montmorency, que partout ailleurs au Québec. Autrement dit, pourquoi la CTCC garde-t-elle intact son membership à l'usine de Montmorency, alors qu'il est devenu à toute fin pratique inexistant, partout ailleurs en province? Cette question a une certaine importance, puisque Montmorency deviendra un bastion qui permettra la survie de la Fédération nationale du Textile, un bastion à partir duquel elle va se réorganiser et du coup, soutenir la relance de la CTCC qui se redéploiera vers d'autres secteurs d'activités, dont celui de l'industrie des pâtes et papiers. À terme, l'action politique d'une CTCC renouvelée amènera le gouvernement Godbout à faire adopter, en février 1944, l'une des plus importantes pièces législatives dans l'histoire du droit du travail «la loi des relations ouvrières» (CSN-CEQ,1979 :104).

Montmorency. Une communauté au cœur de l'histoire ouvrière du Québec

Saint-Grégoire de Montmorency est de nos jours une partie intégrante de la nouvelle ville fusionnée de Québec. Cette localité, qui est située au pied de la majestueuse Chute Montmorency, offre les reliquats d'un vieux quartier industriel. Et pour causes. Dès le milieu du XIX^e siècle, le « Bas-du-Sault », grâce à l'arrivée d'un moulin à scie, offre à une centaine de familles un creuset de vie pré-industrielle qui débouchera, au début du XX^e siècle, sur la constitution d'une communauté ouvrière, forgée autour des activités d'une filature de coton.

De son incorporation à la fin des années cinquante, l'usine de la Dominion Textile n'aura cesse d'accroître ses opérations. À telle enseigne qu'elle comptait plus de 2000 ouvriers dans ses rangs en 1958. Eu égard au nombre d'employés, la filature de Montmorency sera longtemps l'une des

plus importantes usines en opération dans la communauté urbaine de Québec. Sans contredits, Montmorency affiche les caractéristiques des quartiers industriels. En outre, on y retrouve une forte densité de population et une surreprésentation du secteur manufacturier dans les sources d'emploi. Au début des années trente, on dénombrait près de 4 500 personnes résidant sur un territoire paroissial d'à peine 0,7 km²; alors que la Dominion Textile embauchait à elle seule 1500 ouvriers, dont les deux tiers provenaient de Montmorency (Simard, 2000 :92-93).

Il va s'en dire que les activités de la manufacture ne furent pas sans incidence sur la vie sociale locale. Jusque dans les années cinquante, la paroisse et son usine vivaient une relation symbiotique. À cette époque, il n'était qu'une formalité, pour quiconque vivait dans la paroisse et souhaitait travailler à l'usine, d'être embauché dans les jours qui suivaient. La paroisse et l'usine étaient les univers de vie et les références communes des habitants de Montmorency. L'une ne pouvait, ni morphologiquement, ni symboliquement se concevoir sans l'autre. Montmorency illustre le fait que la modernité et la tradition ne sont pas des notions exclusives. Industrialisée et urbanisée, la petite communauté ouvrière n'en conserve pas moins des traits culturels propres à la paysannerie canadienne-française du début du siècle (Simard, 2000 : 60 et suiv.)

Difficultés d'enracinement de l'action ouvrière locale

L'assemblée de la fondation du Syndicat du textile de Montmorency se tient le 5 avril 1935.¹ Elle met fin à des années d'inaction syndicale. Pépin (1949 : 6) relate ainsi les débuts du syndicalisme catholique de Saint-Grégoire :

«Quelques employés, cinq ou six, s'entendent sur l'urgence de fonder une organisation assez puissante pour faire valoir leurs revendications. Les réunions se tiennent dans des maisons privées, dans des caves même, à l'insu de tous. Autrement, ces employés seraient passibles de congédiement.»

Comment donc expliquer que les tentatives d'organisation syndicale menées par la Fédération des Ouvriers du textile du Canada en 1905 (Charpentier, 2002 : 208), l'Union des Fileurs du

¹ Charpentier (2002: 210) ajoute qu': « après avoir mis deux ans à se syndiquer dans la province, les ouvriers du textile fondèrent leur fédération en juin 1936 (...). »

Canada en 1913 (Rouillard, 1970 : 133) et l'Union des Ouvriers textiles de Saint-Grégoire en 1919 (Simard, 2000 : 74) soient restés des aventures sans lendemain?

Parmi les hypothèses avancées pour expliquer la difficulté de l'organisation syndicale chez les travailleurs du coton, mentionnons celle de Rouillard (1974 : 80) qui, s'inspirant des travaux de Touraine et Ragazzi (1961 : 109 et suiv.) rapporte que «les ouvriers d'origine agricole transplantés en milieu urbain ont du mal, du moins pour la première génération, à adopter des attitudes revendicatrices.» Parce que ces derniers voient dans leur passage de la campagne à l'usine une forme d'ascension sociale, ils s'accommodent plus facilement des insatisfactions inhérentes au travail industriel, que les plus jeunes nés dans la communauté. Pour Rouillard (1974 : 82), «il semble donc que la deuxième génération d'employés, celle née à la ville, s'identifie davantage à la condition ouvrière et manifeste plus vivement que les parents une conscience d'opposition.»

Frenette (1998 : 115) abonde dans le même sens que Rouillard en précisant ce qui suit:

« Ce n'est pas par hasard que (...) l'intérêt des Canadiens français pour l'action ouvrière coïncide avec la stabilisation de la population et avec l'avènement de la deuxième génération urbaine. Tant qu'ils envisagent leur séjour dans une ville comme temporaire, tant que leurs objectifs restent l'agrandissement de la ferme ou l'achat d'un terrain dans une campagne québécoise, les ouvriers canadiens-français (...) ne sont pas portés à considérer le syndicalisme comme une stratégie appropriée. (...) Par contre, dès qu'ils ont décidé, parfois inconsciemment, de s'établir à demeure quelque part, l'action ouvrière s'avère être un outil nécessaire, recherché même.»

Au début du XX^e siècle, la main-d'œuvre (du textile) est reconnue pour être particulièrement mobile. Des compagnies de recrutement font souvent du maraudage dans des usines comme celle de la Dominion Textile. Frenette (1998 : 95) rapporte à cet égard qu'en 1918, embauchées par l'Empire Cotton, une vingtaine de familles de Montmorency quittent la localité pour s'établir à Welland, dans le sud de l'Ontario. Jusqu'au lendemain de la première guerre mondiale, les ouvriers s'installent d'abord à Montmorency pour y travailler, pas forcément pour s'y établir définitivement. Autrement dit, la paroisse ouvrière de Montmorency n'est pas toujours, pour ceux qu'elle accueille, la fin d'une trajectoire de vie.

Mise en examen de l'industrie textile

Afin de protéger cette industrie de la concurrence internationale, le gouvernement fédéral promulgua, au fil des ans, de nombreuses dispositions protectionnistes en frappant de tarifs élevés les produits textiles importés au Canada. Toutefois, au milieu des années trente, l'importation de la rayonne japonaise s'est vue exemptée des dispositions tarifaires fédérales.

En janvier 1936, la Dominion Textile prend prétexte d'une entrée massive de ce produit en territoire canadien et de l'incapacité des fabricants nationaux de faire concurrence aux produits asiatiques pour fermer, sans préavis, sa fabrique de soie à Sherbrooke (Turgeon, 1938: 35). Ce faisant, la Dominion Textile fit près de 600 mises à pied. Inattendue et drastique, voir même sauvage, cette fermeture frappe l'imaginaire collectif. Un vent d'indignation secoue l'opinion publique québécoise². La Dominion tente désespérément de limiter les dégâts pour son image corporative en procédant à la réouverture complète de son usine dans les jours qui suivent (Kesteman, Southam et Saint-Pierre, 1998). Néanmoins, le mal est fait! Se sentant lui-même mis aux bancs des accusés pour avoir consenti à une baisse des tarifs protectionnistes, le gouvernement fédéral forma rapidement une Commission Royale d'enquête sur l'Industrie textile, connue sous le nom de Commission Turgeon, en l'honneur du juge qui en présida la conduite.

Comme le rappelle Marcel Pépin (1949: 12) dans son mémoire de maîtrise, la médiatisation des séances publiques de cette Commission permit de conscientiser la population sur les piètres conditions des ouvriers du monde du textile et servit de bougie d'allumage aux revendications syndicales. Alors président de la Fédération nationale des travailleurs du textile, René Gosselin (cité dans Lefebvre, 1963: 24) résume ainsi le contexte à cette époque : «(...) On peut dire sans crainte d'être démenti que la grève du textile est résultée de l'enquête Turgeon sur la situation de cette industrie. (...) Cette commission découvrit des choses extraordinaires.»

² «Commission ready for textile probe » in Montreal Gazette, 18 février 1936, p. 15

Dénonciation du *sweating system*

Le plus grand intérêt de cette Commission fut de témoigner des conditions de travail qui perduraient encore à cette époque, dans les filatures de coton, au Québec. Nous aborderons plus particulièrement trois aspects de la vie à l'usine définissant le « *sweating system* » qui soumet l'ouvrier à de longues heures passées à l'usine, dans des conditions de travail pénibles et ce pour un salaire somme toute dérisoire (Hamelin et Roby, 1971: 22). De piètres conditions qui du reste ont amené Villermé (1840), au siècle précédant, à baptiser les ouvriers du textile de *nègres blancs*.

De pénibles conditions de travail

Voici ce que la Commission Royale d'enquête sur l'Industrie du Textile (1938: 156) retenait des conditions de travail dans une filature de coton comme celle de Saint-Grégoire de Montmorency:

« Les conditions physiques de travail dans plusieurs divisions de l'industrie textile apparaissent des plus désagréables à quiconque visite une filature pour la première fois. Dans certains ateliers, il faut que le degré d'humidité soit élevé pour que les opérations soient satisfaisantes. La filasse et les poussières dans l'air se remarquent dans les ateliers des premiers procédés du filage et du tissage des fibres, tandis que dans presque tous les ateliers, le fonctionnement des machines est extrêmement bruyant. L'expression dans « le bruit et l'humidité » à laquelle on joint souvent dans « la poussière » est utilisée pour décrire les conditions de travail de nombreux ouvriers dans les filatures de coton. (...) Il n'est pas douteux que les mesures qu'on pourrait prendre afin de rendre l'entourage des ouvriers plus agréable améliorerait leur santé et leur rendrait la vie plus heureuse.»

La Commission ajoute à la description de ces conditions de travail, des appareils de ventilation déficients, la chaleur excessive émise par les machines à blanchir les textiles, et les désagréments provoqués par les vapeurs et les gaz délétères que les ouvriers respirent lors de certaines opérations dans la fabrication des filés à la viscosse.

Les ateliers de tissage étaient délibérément chauds et humides pour empêcher les fils de coton de sécher et de se casser. À cet égard, le sociologue Fernand Dumont (1997 : 56) nous partage dans ses mémoires, qu'à l'époque de sa jeunesse alors qu'il occupait lui-même un emploi d'été à la Dominion textile de Montmorency, à quel point la chaleur était suffocante : « On nous distribuait

des pastilles de sel pour nous inciter à boire. En tordant sa chemise, on pouvait voir dégouliner l'eau. »

À propos de l'exécution du travail en lui-même, soulignons que règle générale, les tisserands ne sont pas astreints à des efforts musculaires considérables, ce qui d'ailleurs explique en partie « l'emploi d'un grand nombre de jeunes personnes et de femmes dans les filatures » (Turgeon, 1938 : 156). Le juge Turgeon (1938 : 156) considère que le « travail tant dans le filage que dans le tissage comporte une attention constante et cause une tension nerveuse considérable » puisqu'il requiert une surveillance sans relâche ainsi qu'une grande dextérité dans l'exécution des tâches.

La Commission conclut que l'ensemble de ces conditions de travail prédispose aux rhumes, au rhumatisme et à la bronchite. Comme le rappellent Hewitt et Mackay (1983 : 180) dans leur roman historique portant sur la grève à la filature de Valleyfield à l'été 1946 : « les longues heures de travail debout et les vibrations constantes du plancher rendaient [les ouvriers] épuisés et nerveux, et étaient la cause de varices, de jambes enflées, de maux de dos chroniques (...) »; et cela, sans compter les problèmes de surdité industrielle. Un constat tout aussi accablant est porté au sujet de la filature de Montmorency. En 1947, une enquête par Brouha, Gasnier et Ball (1947 : 20-21), sur les Conditions de travail et sur l'état de santé des employés de l'usine de Saint-Grégoire de Montmorency, précise ce qui suit :

« Nombreux sont les employés qui ont une apparence générale médiocre et un état de santé subnormale. Ils ont le teint pâle, les yeux cernés, les traits fatigués, se plaignent de troubles rhumatismaux et névritiques accompagnés de lassitude et de dépression physique. Les jeunes filles accusent fréquemment des troubles menstruels, dysménorrhée, métrorrhagie. [...] Les résultats de l'enquête médicale démontrent de façon nette que l'état de santé de la population ouvrière de l'usine de Montmorency n'est pas satisfaisant. »

« C'est un domaine qui vieillit la personne avant le temps! » résume pour sa part Carmen Bertrand, jeune travailleuse du textile de Coaticook (Arcand et Godin, 1976) à propos des pénibles conditions de travail qui sévissent encore dans cette industrie à la fin des années soixante; trois décennies après la Commission Turgeon.

En ce qui concerne les vestiaires, salles de toilettes et réfectoires, la Commission (1938 : 156) souligne qu'ils laissent à désirer. Ainsi, dans la plupart des usines, les ouvriers endossent leur tenue de travail près de leurs machines et sont en obligation de suspendre leurs vêtements à des clous au mur où ceux-ci recueillent la poussière de l'humidité de l'usine. On peut d'ailleurs lire à cet égard, dans l'enquête de Brouha, Gasnier et Ball (1947 : 15) :

« Il n'existe pas de vestiaires proprement dits. Les employés laissent leurs manteaux et vêtements de ville accrochés dans des penderies qui sont disposées dans le département où ils travaillent. Les unes sont fermées par des portes à glissières, les autres simplement par un rideau. Ces fermetures ne sont pas hermétiques, si bien que la poussière et les fibrilles de coton peuvent se déposer sur les vêtements. Les vêtements sont serrés les uns contre les autres, ce qui est contraire à l'hygiène et crée des conditions propices à la transmission éventuelle de maladies infectieuses. En outre, l'absence de vestiaire empêche les employés de changer de vêtements, ce qui est à déplorer étant donné les conditions de poussières, chaleur et humidité qui existent dans les ateliers. »

De longues heures à l'usine

Les heures de travail dans l'industrie du textile canadienne n'ont guère changé depuis la généralisation de la journée de 10 heures en 1884. À cet égard, la Commission Turgeon (1938 : 157) fait allusion à l'introduction de la semaine de travail de 55 heures amenée par la *Montmorency Cotton Mills Ltd.* dès 1901:

« M. Whitehead soulève ensuite la question des heures de travail. Il explique les arrangements à propos des heures pendant lesquelles nous pourrions employer l'énergie électrique demandée et il fait remarquer qu'il n'est pas à propos d'exploiter une partie de la filature selon un certain horaire et l'autre partie selon un horaire différent. Il conseille l'adoption de la semaine de 55 heures, comme suit : dans les mois d'hiver les heures seraient de 6h. à 11h. du matin et de midi à 4h. de l'après-midi pendant 6 jours de la semaine, et il y aurait une heure supplémentaire de 4 à 5 heures le vendredi, pour le nettoyage. Dans les mois d'été les heures seraient de 7h. du matin à midi et de 1h. à 6h. pendant 5 jours de la semaine; le samedi de 7h. du matin à midi. Fort de son expérience, M. Whitehead déclare ne pas avoir constaté que la production avait souffert de la réduction des heures de travail, le personnel pouvant accomplir une somme de travail plus considérable dans ces heures de travail que dans les 60 heures. »

Un mode de rémunération oppressant

En matière de rémunération salariale, Turgeon (1938 : 159) précise ce qui suit :

« Le mode de paiement du travail aux pièces a été surtout adopté dans l'industrie textile pour les ouvriers employés aux machines. Les ouvriers dont le travail concerne indirectement le fonctionnement des machines sont rémunérés à l'heure. Le bordereau de paie d'une grande usine textile prend de ce fait un aspect compliqué vu les détails relatifs au genre de produit, au tarif aux pièces variant dans certains cas, non pas seulement selon le genre ou la façon du produit, mais aussi selon le nombre de machines confiées à chaque ouvrier, il est plus difficile pour l'ouvrier lui-même de consigner exactement ses propres gains. C'est particulièrement vrai lorsque la direction ne renseigne pas pleinement les ouvriers sur les tarifs aux pièces en vigueur. »

Le paiement à la pièce impose une culture totalitaire de la productivité dont les ouvriers ne sont pas dupes. Comme le rappelle Lefebvre (1963 :31) :

« qu'il s'agisse du simple taux à la pièce ou du boni de protection ou de toute autre forme de rémunération au rendement, il est entendu que cette méthode de paiement a pour but de stimuler le travailleur afin d'accroître sa production. »

Dans ce système de rémunération, l'ouvrier s'attend normalement à ce qu'au-delà d'un rendement minimal, le travail supplémentaire puisse être comptabilisé en conséquence. Mais comment demander à un ouvrier qui sait à peine compter de consigner ces propres gains avec exactitude? Le juge Turgeon (1938 : 160) est parfaitement conscient de la facilité pour l'entreprise d'abuser sans vergogne de l'ignorance de ses ouvriers. Voici comment il étoffe sa critique du mode de rémunération du secteur textile :

« Les faits ne manquent pas pour justifier la plainte des ouvriers à l'effet qu'ils ne peuvent établir la façon dont leurs salaires sont calculés ou à quels tarifs ils sont payés (...) L'inaptitude de l'ouvrier à calculer ce qu'il gagne le laisse désemparé lorsque des erreurs sont commises dans le calcul de ses gains, ainsi que l'indique le dossier du ministère précité. »

Les « *working poor* » de l'industrie manufacturière

Les salaires octroyés par l'industrie textile figurent parmi les plus bas de l'industrie manufacturière, notamment parce que les travailleurs du textile regroupent une portion bien plus élevée de femmes que l'ensemble de l'industrie manufacturière. Le pourcentage élevé de salariés de moins de vingt et un ans (Commission Turgeon, 1938 : 155) conditionne également l'abaissement des allocations des salaires. Enfin, il a été rappelé, à plusieurs reprises, que

l'industrie textile se caractérise par un fort pourcentage d'ouvriers inexpérimentés, sans formation spécifique (Commission Turgeon, 1938 : 161; Pouliot, 1944 : 37; Gingras, 1953 : 20; Dumont, 1997 : 14).

Incidences sur la salubrité publique

Les ouvriers de l'usine, on l'a mentionné, enfilait leur tenue de travail à proximité des machines et accrochaient leurs habits domestiques et effets personnels tout près de celles-ci. À la fin de leur prestation, les tisserands ne rapportaient pas à la maison que la poussière et la saleté accumulées sur leurs vêtements...

Car il s'avère que le coton transformé à la Dominion Textile était importé du sud des États-Unis en grosses balles (de 500 livres) fortement compressées (Rouillard, 1974 : 6). Le coton avait cette désagréable particularité d'attirer et de garder bien au chaud les « coquerelles » américaines qui, cachées dans les balles, se voyaient malgré elles rapidement exilées vers le nord, par le train. Ainsi, l'usine de Montmorency, comme l'ensemble de la ville, fut victime d'une invasion permanente de *cucaracha*. « Le matin, à la maison, avant de partir pour l'école, il fallait secouer nos bottes avant de les chausser, de peur d'en écraser quelques-unes », se souvient, en riant, Denis Lessard, ancien résident de Montmorency. Ce dernier précise qu'il fallut attendre les années cinquante pour que, sous les pressions du syndicat local, la compagnie, à l'instar des locataires et propriétaires de Saint-Grégoire, ne procède à des campagnes massives et concertées d'extermination, pour se départir de cette indésirable présence (Simard : 2001).

La grève de 1937

La Commission Turgeon est fortement médiatisée, elle est à la fois un exutoire des piètres conditions de travail que subissent les ouvriers du secteur textile et un tremplin de visibilité pour les revendications syndicales qui reçoivent d'ailleurs l'approbation du clergé québécois. Malgré les délibérations de la Commission, les salaires demeurent insuffisants, les heures de travail très longues et l'ensemble des conditions de travail pénibles. Toutes les conditions sont réunies pour qu'une grève éclate.

Celle-ci est déclenchée le 2 août 1937. Une semaine plus tôt, les travailleurs des filatures de Montréal, de Sherbrooke, de Magog, de Drummondville, de Valleyfield, à l'instar de ceux de Montmorency, avaient voté en faveur d'un arrêt volontaire de travail. À Montmorency, sur un total de 689 votes exprimés, 660 sont en faveur de la grève, soit 94% (Hétu, 1979 : 31). « Il vaut mieux mourir de faim bien reposé que de mourir de faim fatigué! » (*in* Lefebvre, 1963) proclament les propagandistes d'une grève dont le prétexte officiel fut le refus de la Dominion Textile de négocier avec la Fédération nationale des travailleurs du textile un contrat collectif de travail. Si l'épiscopat appuie les grévistes, il n'en va pas de même pour le gouvernement du Québec, alors dirigé par Maurice Duplessis. L'Action Catholique prend d'ailleurs à partie le Premier Ministre dans son éditorial, d'août 1937, sous la signature d'Eugène l'Heureux :

« En autant qu'il lit des journaux libres de dire ce qu'ils pensent de la dictature économique et de ses complices, le public voit dans la présente suspension du travail par les ouvriers du textile une grève légitime, opportune, dirigée avec sagesse et digne de la sympathie générale.

Cette grève apparaît aux esprits réfléchis comme l'un des principaux épisodes de la lutte entreprise pour la rechristianisation et l'humanisation de l'économie.

Une considération élève la grève du textile bien au-dessus de la presque totalité des grèves. En effet, *c'est le principe de l'organisation professionnelle qui est en cause* et, derrière le principe de l'organisation professionnelle, celui de l'émancipation de notre peuple vis-à-vis la dictature économique.

Voilà une grève indiscutablement digne et morale. (...)

Le Gouvernement provincial a fait sienne la thèse de la compagnie, sa Loi des salaires raisonnables, qui n'a pas encore subi l'épreuve de l'expérience et dont le principe de base est étatique et dangereux, tandis que les ouvriers réclament l'application de la Loi des contrats collectifs qui est éprouvée, qui donne satisfaction et dont le principe est conforme à la doctrine sociale de l'Église. Tout ça, c'est triste, mais c'est vrai. »³

Madame Parent (Arcand et Godin, 1976), militante syndicale, se rappelle d'ailleurs que la grève de 1937 se fit sous les menaces les plus insidieuses : « Il y avait cette autre propagande de la compagnie selon laquelle elle disait qu'elle allait fermer les usines et en ouvrir ailleurs, pour essayer de faire croire aux gens de Québec que l'industrie du textile disparaîtrait d'ici s'ils revendiquaient trop. (...) C'est une manière de menacer que les capitaux s'en aillent ailleurs... »

³ *L'Action catholique*, Québec, vendredi 20 août 1937, p. 4

Lendemain de grève et désenchantement syndical

Au bout de 24 jours de grève, le Cardinal Villeneuve réussit à convaincre les contestataires de retourner à l'usine. Affamés, les syndiqués « décident de reprendre leur travail ayant comme seule planche de salut, une promesse de la part de la Compagnie de négocier une convention collective dans les trois mois » (Pépin, 1949 : 14) et ce pour chaque filature. La Dominion Textile sait que ses employés, sans secours de grève et financièrement précarisés, se retrouvent en position de faiblesse à la table de négociation (Rouillard, 1989 : 194). Entériné quelques mois plus tard, « le nouveau contrat (...) accorde une majoration salariale de 5%, une réduction de la semaine de travail (50 heures) et l'arrêt des machines pendant les heures de repas. » (Rouillard, 1989 : 194).

Ces gains sont loin de ceux espérés et ne compensent pas les pertes de revenus accumulées au cours de l'arrêt de travail. Un désenchantement s'empare des milieux syndicaux catholiques. Les dirigeants de la Dominion Textile ne sont pas dupes d'un tel état d'âme prolétaire. Cinq mois plus tard, c'est-à-dire en mai 1938, à l'expiration du contrat, la compagnie refuse de reconduire celui-ci prétextant que le syndicat n'est plus représentatif de ses employés. Rouillard (1989 : 195) rappelle qu' : « acculée au pied du mur, la Fédération se sent trop faible pour déclarer une seconde grève. Elle concentre son action sur l'Office des salaires raisonnables pour qu'il édicte une ordonnance basée sur la convention en vigueur. »

Montmorency : château fort de la résistance syndicale

C'est ainsi qu'à la suite de la grève de 1937, les syndicats tombent un à un. Inutile d'expliquer longuement qu'il est difficile de retenir tous les effectifs syndicaux alors que la récente grève n'a pas apporté les retombées souhaitées. Les travailleurs se retirent massivement de la jeune Fédération nationale du Textile. Comme l'explique Rouillard (1989 : 195) : « l'échec de la Fédération suscite du mécontentement, surtout à Montréal et à Valleyfield, où elle perd tous ses syndiqués, laissant aux employés un souvenir amer du syndicalisme catholique. » En 1940, la Fédération ne compte plus que 642 membres dont, fait significatif, 450 appartiennent au Syndicat de Montmorency (Pépin, 1949 : 16).

Montmorency n'est donc pas autant affectée par le désenchantement ressenti par les ouvriers du textile à l'égard du syndicalisme catholique que les autres usines du Québec. Il y a manifestement une dynamique syndicale, propre à Montmorency, qu'on ne retrouve dans aucune autre unité syndicale locale au Québec. L'historiographie québécoise demeure cependant peu loquace sur les raisons qui expliquent une telle dissymétrie dans l'évolution des effectifs syndicaux.

Résilience syndicale et Doctrine sociale de l'Église

Concept à priori psychologique, la résilience a trouvé encore peu d'inférence théorique en sociologie et en histoire sociale. Nous inspirant de l'éthologue français Cyrulnik (2004), nous entendons par résilience cette capacité pour un système donné de pouvoir surmonter les traumatismes et les blessures émotionnelles les plus graves qu'il aurait eu à subir au cours de son évolution. Ce concept de résilience nous semble approprié pour rendre compte de la dynamique sociale et communautaire propre à Montmorency qui, à terme, aura permis au syndicalisme catholique de connaître une renaissance fulgurante.

À titre exploratoire, nous émettons l'hypothèse que cette résilience se comprend dans la proximité géographique de la nouvelle École des Sciences sociales de l'Université Laval, qui voit le jour en 1938. À cette époque, le siège social de l'École se situe dans le quartier latin, au coeur de la vieille capitale, à quelques kilomètres seulement de la célèbre Chute Montmorency et de l'usine du même nom.

Cette hypothèse exploratoire s'inspire d'une observation qu'Alfred Charpentier (1971 : 247), à cette époque président de la CTCC, a formulée dans ses mémoires :

« Outre que nos syndiqués de Drummondville, Magog, Sherbrooke et Saint-Grégoire de Montmorency, n'ont apparemment pas subi ces mêmes influences pernicieuses [la propagande communiste et fasciste] ils purent résister à l'épreuve de défections nombreuses, peut-être aussi pour deux autres raisons : soit grâce au soutien moral reçu d'aumôniers plus régulièrement en contact avec eux, soit à l'ambiance du milieu social marqué par une forte mentalité nationaliste autant que catholique. »

La présence d'un vicaire-aumônier

L'aumônier du Syndicat catholique du textile de Montmorency faisait intégralement partie de la vie paroissiale. Il faut savoir que ce dernier était directement nommé par l'Archevêque de Québec, à titre de vicaire de la paroisse de Saint-Grégoire de Montmorency, avec les attributions spécifiques de s'occuper du syndicat de la Dominion textile, des Jeunesses Ouvrières Catholiques (JOC) et de la Ligue Ouvrière Catholique. Le vicaire-aumônier vivait, il va s'en dire, dans le même presbytère que le curé de Montmorency. Le vicaire pouvait donc informer, sur une base quotidienne, le grand pasteur des plus récents développements se produisant à l'usine.

L'École des sciences sociales

Au milieu des années trente, le Dominicain Georges-Henri Lévesque revient transformé d'un séjour d'études universitaires en France, où il s'est en outre initié à la sociologie (catholique) de Frédéric Le Play, bien connu pour ses monographies de familles ouvrières. À son retour, Lévesque jouera un rôle déterminant dans l'institutionnalisation de la sociologie québécoise et canadienne (Warren, 2003). En effet, le prêtre-sociologue fonde l'École des Sciences sociales de l'Université Laval, dans un contexte politique pourtant défavorable à la sociologie. L'Église catholique se livre alors à un combat acharné contre le communisme et l'athéisme, pendant qu'aux États-Unis, le très protestant Mc Arthur déchaînent les passions. Cette chasse aux sorcières s'incarne au Québec dans le Duplessisme. Au Canada français, l'adjectif « social » suscite la suspicion, de surcroît lorsqu'il est associé à la science. « Qui dit social, dit socialisme; qui dit socialisme, dit communisme! » aimait à rappeler le Premier ministre du Québec, Maurice Duplessis (Lévesque, 1988; Fournier, 2000).

Néanmoins, avec la complicité du puissant Cardinal Villeneuve, l'École voit le jour en 1938. Le prélat y voit l'occasion de faire la promotion de la Doctrine sociale de l'Église, renouvelée par l'Encyclique *Quadragesimo Anno*. Marcel Fournier (1986 : 121) rappelle ce passage évocateur de la lettre du Cardinal Villeneuve, s'adressant à George-Henri Lévesque, pour lui confier la direction de l'École de Laval :

« Ces cours, écrit-il en 1938, feront de ceux qui les suivront de vrais sociologues chrétiens (...). Grâce à de pareilles études les jeunes gens pourront justement ambitionner la tâche et l'honneur d'inoculer à l'organisme social ce ferment salubre et purificateur qu'est l'influence chrétienne (...). L'Université Laval, par cette nouvelle fondation, répond à l'un des grands besoins de l'heure présente et remplit avec honneur sa mission salvatrice, en face de la désorganisation qui menace la civilisation traditionnelle, hérités des plus beaux siècles du christianisme. »

Une mise à distance critique s'opère à l'égard du Marxisme et du Libéralisme. Cette *troisième voie* (Pasture, 1999) favorise l'émergence d'un climat propice au pluralisme intellectuel et du coup, participe à la construction d'une nouvelle image que le Québec se fait de lui-même. La triptyque voir-juger-agir, au cœur de la pédagogie catholique de l'époque, encourage les fidèles à ne pas voir la Doctrine sociale de l'Église comme une fin en soi, mais comme un moyen de changer le monde.

Pluralisme idéologique, militantisme, soif d'émancipation socio-économique, le syndicalisme catholique concoure à la mise en marche de la Révolution tranquille.

De nouvelles formes de socialisation politique communautaire

Tel qu'il le raconte dans les deux premiers tomes de ses mémoires, Georges-Henri Lévesque (1984,1988) ambitionne de décloisonner l'École des Sciences sociales et de la rendre accessible au plus grand nombre. Dans un élan de prosélytisme, il crée les Cercles d'études de l'École de Laval. En soi, la formule existe déjà depuis quelques décennies en Europe. Mais dans la région de Québec, il revient à l'abbé Georges Côté, aumônier général de la CTCC, d'avoir institué ces lieux d'éducation populaire. L'influence de Côté sur la Fédération nationale du textile est indéniable. Voici ce que l'un de ses Présidents, Honoré D'Amours, rapporte au sujet de l'aumônier, dans une entrevue qu'il accorde à Marcel Pépin (1949 : 16) :

« C'est lui qui se fit mon professeur, mon critique, mon consolateur, et mon soutien dans la lutte contre les patrons sans âme et une masse ouvrière sans instruction et sans réaction, qui se moquait de nos efforts en disant vous ne réussirez jamais à rien gagner contre des compagnies aussi puissantes. »

L'aumônier se voit rapidement assisté par une équipe de laïcs et de clercs associés à l'École de Laval. Dans Montmorency, les cercles d'études seront placés sous la direction d'Honoré

d'Amours – lui-même originaire de l'endroit - et verront le jour en 1940 (Pépin, 1949 : 27). Les cercles d'études offrent une pédagogie adoptée à l'âge et à la mentalité de leurs étudiants. Godbout (1944 :6) précise que les animateurs de ces cercles d'études, oeuvrent auprès d'une clientèle peu scolarisée et se comportent en camarade de leurs élèves, plutôt qu'en maîtres. Dans leur effort d'éducation populaire et de promotion de la Doctrine sociale de l'Église, la CTCC et l'École de Laval travaillent en feux croisés. En outre, l'École des sciences sociales va mettre sur pied, en 1944, le Service extérieur d'éducation sociale. Lévesque (1988 : 59) rappelle à cet égard que :

« Ce genre d'éducation se propose donc d'éveiller dans toute la population le goût de savoir, en même temps que le sens des responsabilités personnelles, sociales et démocratiques. C'est pourquoi sa pédagogie s'appliquera spécialement à agir *sur* et *avec* les groupes, en partant la plupart du temps des problèmes de leur milieu et en faisant largement appel aux techniques de la dynamique des groupes. »

Pendant toute la décennie des années quarante, les deux Institutions vont publier une série de petits documents pédagogiques, notamment à l'intention des cercles d'études (en milieu ouvrier). La CTCC va aussi grandement profiter de l'École des sciences sociales par le truchement de ces jeunes diplômés. En 1942, la Centrale engage l'un de ses premiers organisateurs permanents. Il s'agit de Jean Marchand (CSN-CEQ, 1979 : 104).

Petit à petit, par l'action de conscientisation des cercles d'étude, le rayonnement des activités de l'École des sciences sociales et la récente Loi des Relations ouvrières de 1944 qui oblige désormais les parties à négocier de bonne foi, la Fédération connaît de 1940 à 1946 une renaissance spectaculaire de son membership, passant de 642 à quelque 6000 membres (Pépin, 1949 : 19).

Contestation du syndicalisme catholique⁴

Il ne faudrait pas pour autant croire que le syndicalisme catholique exerce un monopole totalitaire sur les pratiques syndicales locales. Les ouvriers de Montmorency n'échappent pas aux rivalités intersyndicales qui oeuvrent dans l'ensemble du monde du travail. Le Syndicat catholique de Montmorency connaîtra, au début des années quarante, une intense période de contestation qui se culminera par une grève en janvier 1943. En effet, une guerre larvée opposait depuis un certain temps le syndicat catholique de Montmorency au chapitre d'une Union internationale de tisserands, fortement soutenu par le Congrès des Métiers et du Travail du Canada. Le local 15 (de Saint-Grégoire) de la *United Textile Workers of Canada*, qui regroupait un nombre indéterminé d'employés était durant la guerre plus revendicatif et moins conciliant que le Syndicat catholique local, dans ses relations avec la Dominion Textile. L'entreprise refusait d'ailleurs de reconnaître l'Union prétextant la faiblesse de son membership. Aussi, le syndicat *neutre* cherche-t-il à imposer sa légitimité auprès de l'employeur et du syndicat catholique. L'obligation de travailler le jour de l'Épiphanie lui en donnera l'occasion...

Au plus fort de la deuxième guerre mondiale, le Premier ministre King avait émis dans un arrêté en conseil la recommandation d'octroyer aux travailleurs de toute l'industrie textile canadienne six jours de congé par année. Cette mesure avait été essentiellement justifiée par l'accroissement des besoins militaires. La manufacture de Montmorency consacrait d'ailleurs plus de 80% de sa production à l'effort de guerre.

Les dates des congés suggérés par le Premier ministre du Canada causaient un problème éthique aux membres de la Fédération du textile, qui n'étaient par définition constitués que de catholiques pratiquants. Aussi, les syndiqués préféraient-ils chômer les jours de fêtes religieuses plutôt que les jours de fêtes légales. À la suite de négociations menées entre la Dominion Textile

⁴ Pour en savoir davantage sur cette page d'histoire syndicale, consultez les articles suivant : « Un grave imbroglio à St-Grégoire » in Le Soleil, samedi 9 janvier 1943, pp.1 et 15 ; « Les opérations de la filature de St-Grégoire sont suspendues » in Le Soleil, mardi 12 janvier 1943, pp.1 et 4 ; « Les négociations se poursuivent à la filature de St-Grégoire » in Le Soleil, mercredi 13 janvier 1943, p.1 ; « Fin de l'imbroglio survenu à la filature de St-Grégoire » in Le Soleil, jeudi 14 janvier 1943, p. 1.

et la Fédération catholique du Textile, le magnat du textile accepta de reconnaître comme journées fériées six jours de fêtes religieuses, exception faite de l'Épiphanie.

Exemple par excellence de la constante médiation entre les impératifs économiques et religieux qui s'établissent dans la petite communauté ouvrière de Montmorency, une entente fut également conclue entre la compagnie et le syndicat local à propos de « la fête des rois ». Il fut convenu que le moulin soit ouvert plus tard le matin du six janvier, afin de permettre aux employés d'assister à la messe avant de se diriger à leur travail. Le vicaire-aumônier du syndicat de l'époque, l'abbé Lambert, avait même préalablement annoncé aux paroissiens, du haut de la chaire, que les ouvriers étaient invités à se rendre à la messe en vêtement de travail, pour qu'une fois celle-ci terminée, ils puissent se diriger directement à l'usine.

Au sortir de la messe, la grande majorité des employés se rend comme convenu à la filature. Toutefois, environ 295 employés du moulin refusent d'obtempérer. Comme nombre de ses grévistes étaient employés dans le département des fileurs (*spinning room*) et que de ce département dépend le reste des activités de l'usine, le débrayage eut pour conséquence immédiate de ralentir sensiblement la chaîne de production. Rapidement, les dirigeants durent se résoudre à fermer l'entreprise. Les représentants de l'Union non-confessionnelle jubilent. Messieurs Paul Blanchet et Adélarde Michaud déclarent au journaliste du Soleil qui couvrait l'événement :

«En refusant de se rendre au travail le 6 janvier dernier, bien que les syndicats catholiques aient signé précédemment une entente à ce sujet avec les dirigeants de la Dominion Textile, les ouvriers du mouvement ont prouvé catégoriquement qu'ils ne reconnaissent pas au syndicat catholique le droit constitutionnel de négocier en leur nom »⁵

La rivalité entre les deux organisations syndicales entraînera la cessation complète des activités de la filature pendant près d'une semaine, ce qui, du reste, n'était pas banal en temps de guerre.

⁵ Le Soleil, 13 janvier 1944, p.1.

La victorieuse grève de 1947

Au lendemain de la seconde guerre mondiale, la hausse des salaires des ouvriers de l'industrie textile est inférieure à l'augmentation de l'indice du coût de la vie. Un ajustement salarial constitue une revendication syndicale de première importance. La seconde, tout aussi cruciale que la première, a trait à une modification de la rémunération à la pièce. Il faut savoir que de cette manière, l'employeur peut augmenter le salaire tout en augmentant la tâche de l'ouvrier dans la même proportion. Aussi, le syndicat catholique réclame un droit de contrôle sur les tâches pour les employés.

Le règlement de cette grève entamée le 3 novembre par 6000 travailleurs de la Dominion Textile affiliés à la CTCC et touchant les usines de Montmorency, Drummondville, Sherbrooke et Magog se fit promptement. Fort de l'appui de l'opinion publique, du clergé et du gouvernement (voir Le Devoir du 13 novembre 1947, p.3), la Fédération n'eut besoin que d'une suspension de travail d'une semaine pour obtenir de la part de la Dominion Textile une option sur les tâches et une augmentation de 0,17\$ de l'heure. Le résultat des négociations consolide les assises de la Fédération nationale catholique du textile et prépare son institutionnalisation.

Une nouvelle ère syndicale voit le jour. Il ne suffit plus au syndicat de compter sur les services d'organiseurs compétents. Désormais, il lui faudra aussi bénéficier des services d'ingénieurs industriels et de techniciens qui seront en mesure de rivaliser en compétence avec ceux de la Dominion Textile.

Conclusion

Dans son quatrième tome de L'Histoire populaire du Québec, Jacques Lacoursière (1997 : 345 et suiv.) rappelle toute l'importance politique de la Confédération des travailleurs catholiques du Canada (CTCC) dans le syndicalisme québécois. Celui-ci dénombre 62 960 membres affiliés à la CTCC en 1946, soit 24,2% de l'ensemble des syndiqués québécois de l'époque. L'historien traite également de l'importance économique de l'industrie textile, des mouvements de contestation et de grèves qui surviennent aux filatures de Valleyfield et d'Hochelaga. On note cependant une

omission de taille : pas un mot de ce qui se produit à Montmorency, pas un mot du rôle central joué par les syndiqués locaux de la Dominion Textile dans la relance du syndicalisme catholique dans l'industrie textile au Québec. Nous espérons avoir redonné ici aux ouvriers de Montmorency tout le mérite qui leur revient dans l'histoire du syndicalisme québécois.

Le village de Saint-Grégoire de Montmorency⁶ aura réussi à exercer un leadership social et politique de premier plan dans l'émancipation de la classe ouvrière canadienne-française.

C'est par le biais de l'action syndicale catholique que se vit le passage de la tolérance des conditions de vie à l'usine à son rejet. Le syndicalisme catholique participe à la construction d'un nouvel imaginaire collectif. Il fait exploser les cadres psychosociaux traditionnels dans lesquels s'était jusque-là cantonnée la condition ouvrière. Le syndicalisme catholique opère un changement dans la mentalité de l'ouvrier. Il appelle celui-ci à ne plus se considérer simplement et exclusivement comme la pauvre victime d'un capitalisme abuseur ou encore, à l'opposé, comme un rebelle, qui dans son insurrection, menace l'autorité (patronale et cléricale), comme ce fut d'ailleurs le cas, au début du siècle, avec les Chevaliers du travail.

Le militantisme syndical fait de l'ouvrier ce que Touraine (1978) appellerait un « acteur historique », un agent de changement social qui, à la recherche de la dignité humaine, transforme la société qu'il habite. C'est ainsi qu'une action collective locale, animée par une forte éthique militante syndicale catholique, a permis d'obtenir aux employés de la Dominion Textile de Montmorency, des avantages salariaux et sociaux qui ouvrent la voie à une nouvelle éthique de développement : le compromis social fordiste (Boyer et Durant, 1993).

Le syndicalisme catholique transcende les murs de l'usine et combine les trois principes que Touraine (1978) et Forsé (1998 : 29) attribuent aux mouvements sociaux. Le mouvement ouvrier catholique à Montmorency sous-tend d'abord un *principe d'identité* et d'appartenance très développé au terroir. Les acteurs sociaux se reconnaissent une mémoire commune et ont parfaitement conscience de partager la même réalité quotidienne. En plus d'un *principe*

⁶ À cet égard, Hamelin et Gagnon (1984 : 289) rappellent que jusqu'à la fin des années vingt, le projet de société de l'Église québécoise « ignore l'industrialisation et son discours véhicule des préjugés défavorables à la vie urbaine ».

d'identité, le syndicalisme local appelle aussi un *principe d'opposition (idéologique)* et un *principe de totalité*. Les ouvriers, s'appuyant sur *Rerum Novarum*, rejettent la condition d'exploitation socio-économique dans laquelle ils vivent depuis trop longtemps. « Quant aux riches et aux patrons, ils ne doivent point traiter l'ouvrier en esclave; il est juste qu'ils respectent en lui la dignité de l'homme, relevé encore par celle du Chrétien » retrouve-t-on dans l'Encyclique de Léon XIII⁷. Animé par l'idéal chrétien du travail, les ouvriers s'opposent de toutes leurs forces à un système oppressant. Le syndicalisme local est encore et enfin un mouvement social, en ce sens que ses revendications visent des enjeux sociaux, dépourvus de toutes connotations corporatistes, puisque la presque totalité de la main-d'œuvre locale travail à l'usine. En définitive, le syndicalisme catholique, tel qu'il s'est vécu à Montmorency au milieu du XX^e siècle, était un syndicalisme de combat qui a permis à toute une collectivité locale de connaître une révolution sociale, une révolution qui du reste n'en était encore qu'à ses débuts...

⁷ Cité dans Marmy (1949 :307)

BIBLIOGRAPHIE

- ALLEN, P. (1957) Tendances récentes des emplois au Canada, Montréal, HEC, Service de documentation économique, étude no 11.
- ARCAND, D. et GODIN, G. (1976) On est au coton [enregistrement vidéo], Montréal, Office national du film du Canada, 1 cassette VHS, 160 min.
- BROUHA, L., GASNIER, A. et V. BALL (1947) Enquête sur les conditions de travail et sur l'état de santé des employés à l'usine de St-Grégoire de Montmorency, Domonion Textile Company Limited, avec la collaboration médicale du docteur R. Girard, Québec, Institut d'Hygiène et de Biologie Humaine, Université Laval.
- CHARPENTIER, A. (1971) Cinquante ans d'action ouvrière. Les mémoires d'Alfred Charpentier, Québec, Les Presses de l'Université Laval.
- CSN,CEQ (1979) 150 ans de luttes. Histoire du mouvement ouvrier au Québec (1825-1976), une coédition de la Confédération des syndicats nationaux et de la Centrale de l'enseignement du Québec.
- CYRULNICK, B. (2004) La résilience ou comment renaître de ses souffrances, Paris, Édition Fabert.
- DUMONT, F. (1978) « Les années 30 : La première Révolution tranquille » in Idéologie au Canada Français, 1930-1939, pp. 1-20
- DUMONT, F. (1997) Récit d'une immigration. Mémoires. Boréal.
- FRENETTE, Y. (1998) Brève histoire des Canadiens Français, Éditions du Boréal.
- FORSÉ, M. (1998) Analyse du changement social, Paris, Seuil.
- FOURNIER, M. (1986) L'entrée dans la modernité. Science, culture et société au Québec, ville Saint-Laurent, Éditions Saint-Martin.
- FOURNIER, M. (2000) « Le père George-Henri Lévesque. La parole et l'action » in Sociologie et sociétés, vol. XXXII, no 1, printemps 2000.
- GINGRAS, R. (1953) Monographie de la ville de Montmorency, mémoire pour l'obtention de la maîtrise en sciences commerciales, Québec, École de commerce, Université Laval.
- HAMEL, J. (1997) « L'économie des Québécois francophones à la lumière de la socio-anthropologie » in Revue canadienne de sociologie et d'anthropologie, pp. 401-413

HAMELIN, J. et GAGNON, N. (1984) Histoire du catholicisme québécois. Le XXe siècle, Tome 1, 1898, 1940. Montréal, Boréal Express.

HAMELIN, J. et ROBY, Y. (1971) « L'évolution économique et sociale du Québec, 1851-1896 » in Idéologies au Canada Français, 1850-1900, pp. 13-25 1986

HAMELIN, J. ET ROBY, Y. (1971) Histoire économique du Québec : 1851-1900, Montréal, Fides.

HÉTU, J.P. (1979) La base syndicale : lutte des travailleurs du textile du Québec, revue publiée par la Centrale des Syndicats Démocratiques (CSD), juin.

HEWITT, M. et MCKAY, C. (1983) Un été inoubliable, Les Éditions du remue-méninge inc.

KESTEMAN, J.P., SOUTHAM, P. et D. SAINT-PIERRE (1998) Histoire des Cantons de l'est, Coll. Les régions du Québec, Québec, IQRC.

LACOURSIÈRE, J. (1997) L'histoire populaire du Québec, 1896 à 1960, tome IV, Sillery, Septentrion.

LEFEBVRE, J.P. (1963) « Le textile, 1937 » in En grève! L'histoire de la CSN et des luttes menées par ses militants de 1937 à 1963., Montréal, Les éditions du Jour, pp. 21-57.

LÉVESQUE, G.H. (1984) Souvenances 1. Entretiens avec Simon Jutras. Montréal, Les Éditions la presse.

LÉVESQUE, G.H. (1988) Souvenances 2. Remous et éclatement. Entretiens avec Simon Jutras, Montréal, Les Éditions la presse.

MARMY, E. (1949) La communauté humaine selon l'esprit chrétien, Fribourg-Paris, Éditions Saint-Paul.

PASTURE, P.(1999) Histoire du syndicalisme chrétien international. La difficile recherche d'une troisième voie, Paris, L'Harmattan.

PÉPIN, M. (1949) Monographie syndicale de la Fédération Nationale Catholique du Textile inc., thèse présentée pour la maîtrise à la Faculté des Sciences sociales, Université Laval.

POULIOT, J. (1944) Influence de l'industrie sur le milieu humain, appliquée à la paroisse de Saint-Grégoire de Montmorency, mémoire pour l'obtention de la licence en sciences commerciales, Québec, École supérieure de commerce, Université Laval.

RICOEUR, P. (1990) Soi-même comme un autre, Paris, Seuil.

ROUILLARD (1970) Les filatures de coton au Québec, 1900-1915, Thèse de maîtrise ès art, Histoire, Université Laval.

ROUILLARD, J. (1974) Les filatures de coton au Québec, 1900-1915, Montréal, Les Presses de l'Université du Québec

ROUILLARD, J. (1989) Histoire du syndicalisme québécois, Montréal, Boréal.

ROUILLARD, J. (1999) « La grève de l'amiante. Mythe et symbolique », L'Action nationale, septembre 1999, pp. 33-43.

SIMARD, J.F (2000) Essor et déclin d'une communauté ouvrière. Saint-Grégoire de Montmorency. Thèse présentée à la Faculté des Études supérieures de l'Université Laval, pour l'obtention du grade de Philosophiae Doctor (Ph. D.), Département de sociologie, Faculté des Sciences sociales, Québec.

SIMARD, J.F. (2001) Montmorency. Histoire d'une communauté ouvrière. Préface de Fernand Daoust, Sillery, Éditions du Septentrion.

TOURAINÉ, A. (1978) La voix et le regard, Paris, Éditions du Seuil.

TOURAINÉ, A. et RAGAZZI, O. (1961) Ouvriers d'origine agricole, Paris, Travaux de laboratoire de sociologie industrielle de l'E.P.H.E.

TREMBLAY, L.M. (1972) Le syndicalisme québécois : idéologie de la CSN et de la FTQ : 1940-1970, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal

TURGEON, W.F.A. (1938) Rapport de la Commission Royale d'enquête sur l'industrie textile, Ottawa, J.O. Patenaude, O.S.I., Imprimeur de Sa Majesté le Roi.

VILLERMÉ, L.R. (1840) [1971] Tableau de l'état physique et moral des ouvriers employés dans les manufactures de coton, de laine et de soie, texte choisi et présenté par Yves Tyl, Paris, Union générale d'éditions.

WARREN, J.P. (2003) L'engagement sociologique. La tradition sociologique du Québec (1886-1955), Montréal, Les Éditions du Boréal.